Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

176001103

Ref: 2016051612

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Données générales

Lieu du contrôle: Rue de la Gendarmerie 10, 4550 NANDRIN

Propriétaire: WILLEMS_MONAMI

Client: Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING Type de locaux: Maison Distributeur d'énergie: /

Code EAN: 541 44

Installateur:

Émis à: / N° TVA: ou n° carte ID: / le /

Agent-visiteur: Johny Onclin Date du contrôle: 20/05/2016

Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle: Art 276bis Transfert de propriété

Info complément.: Installation partiellement renouvelée après 01/10/1981

Réinspection à:

Données générales de l'installation électrique

3x230v 35,00 Courant nominal max: 40A Courant nominal sécurité principale:

Section du câble d'arrivée: 4X4 mm² VOB - Type:

Type d'électrode: Indéterminable Section: / mm² Conducteur de terre: / mm² Interrupteur différent. général - In: 40 A - DI: 300 mA Nombre de pôles: 4

Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /

Interrupteur différent. second. - In: - DI : 30 mA Nombre de pôles: 4

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /

Nombre de circuits: 17 Nombre de tableaux: 5 Tarif: Jour

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion: / Ohm Protect. contre les contacts indir.: Pas en ordre Plombage du différentiel: Pas en ordre / MOhm Isolement générale: Test du différentiel: En ordre Etat du materiel fixe: Pas en ordre Test de continuité: Pas en ordre Test de défault: En ordre Schémas: Protect, contre les contacts dir.: Pas en ordre

Conclusion: L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE

L'installation doit de nouveau être contrôlée

avant le: 18 mois après signature de l'act par le même organisme (*)

L'AGENT-VISITEUR Visa du distributeur (art 270)

NOMBRE Schéma d'implantation: Non **D'ANNEXES**

Schéma unifilaire: Non

Autres: /



Visa de l'organisme de contrôle



PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

ACA asbl - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

CONSTATATIONS: Remarques

- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- $\ensuremath{\mathsf{C}}$: Le contrôle comprend seulement la partie habitable du bien.
- R : Les infractions doivent être éliminées dans le délai cité . La date de rédaction de ce rapport ne vaut pas comme date de demande pour les certificats.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.
- X : La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence inférieure à 30 ohm.
- Y : La résistance d'isolation générale n' a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence supérieure à 0.5 Mohm.

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schemas

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

Infractions mesures:

- 2.04. : La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie. (art 70.05, 85.08)

Infractions de prise de terre :

- 3.04. : Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manquent ou ne sont que difficilement ou pas du tout accessibles. (art 15.01, 70.05)
- 3.06. : Les liaisons équipotentielles principales: elles manquent / elles ne sont pas complètes / elles ne sont pas vert/jaune / la section n'est pas correcte (min 6mm²). (art 72, 78.05, 86.05)
- 3.07A. : Les liaisons équipotentielles supplémentaires manquent (p.ex. Bijkomende equipotentiale verbindingen ontbreken (vb. des goulottes métalliques, des parties métalliques simultanément accessibles, des éléments conducteurs étrangers,...). (art 73.01)

Infractions coffrets de repartition :

- 4.01. : Le(s) coffret(s) de répartition ne sont pas de classe 1 ou 2. (art 248.01)
- 4.02. : Le tableau n'est pas pourvu d'une paroi arrière et/ou d'une porte. (art 248.01)
- 4.05. : Remplacez le tableau; le degré de protection contre les contacts directs n'est pas suffisant. (art 248.01)
- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement etc. à indiquer ou à compléter. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248)

Infractions protection contre les surintensites :

- 6.04. : Remplacez le(s) fusible(s) et/ou le(s) disjoncteur(s) shunté(s). (art 265)

Infractions installation electrique:

- 7.04. : Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou refixés selon les règles de l'art. (art 9.03)
- 7.15. : Prévoyez des matériaux dans des locaux habituels dont les enveloppes ont le degré de protection (IP) est au moins IP2X (IPXX-B) et pour des locaux publics au moins le degré de protection IP4X (IPXX-D). (art 19, 49.01)
- 7.23. : L'utilisation des multiblocs en pose fixe n'est pas permise.
- 7.24. : Des raccords lustre doivent être supprimé, ou doivent être remplacés par des bornes rapide.

Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.03. : Protégez le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits susceptibles aux dégradations, coups, chocs (traversée des murs, plafonds, etc.) (art 201, 209)
- 8.04. : Les conducteurs électriques ne sont pas entrés, de sorte que la protection continue est garantie (art 205)
- 8.16. : Les conducteurs utilisés ne sont pas conformes au RGIE. (art 198)
- 8.17. : Les câbles du type côte à côte (VTLmB), méplat sous gaine de PVC (LMVVR), COAX, VVT, H05VVF, H07RN-F et R2V (NF) sont interdits et doivent être remplacé par des câbles du type XVB. (art 198)

Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

- $2.04 \; \text{CUISINE} + \text{CAVE} \; \text{ATELIER} + 1 \; \text{ETG} \; \text{CHBR} \; \text{ARR} \; \text{DR} + \text{CHBR} \; \text{ARR} \; \text{GCH}$
- 3.13 RDC ARR CUISINE 7.04 RDC ARR CUISINE
- 7.04 RDC ARR CUISIN
- 7.15 GRENIER +CAVE
- 7.23 RDC SDB+ ATELIER + 1 ETG SDB + CHBR ARR GCH
- 8.04 GRENIER + CUISINE
- 8.16 8.17 GRENIER +CAVE + 1ETG CHBR ARR DR+ RDC PALIER
- 7.24 +DISJONCTEUR DEFECTUEUX COFFRET





Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016051612

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001103

Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue de la Gendarmerie 10 , 4550 NANDRIN $\,$

Propriétaire: WILLEMS_MONAMI Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 20/05/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016051612

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001103

Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue de la Gendarmerie 10 , 4550 NANDRIN

Propriétaire: WILLEMS_MONAMI Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 20/05/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016051612

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001103

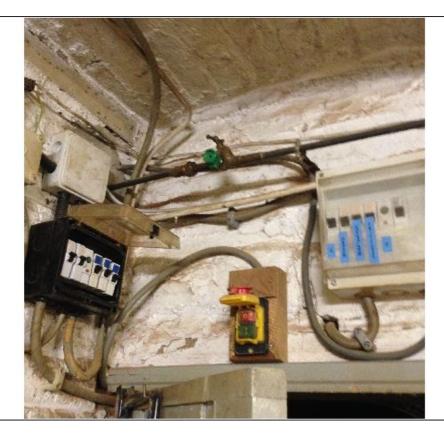
Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue de la Gendarmerie 10 , 4550 NANDRIN $\,$

Propriétaire: WILLEMS_MONAMI Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 20/05/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016051612

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001103

Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue de la Gendarmerie 10 , 4550 NANDRIN

Propriétaire: WILLEMS_MONAMI Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 20/05/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2016051612

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176001103

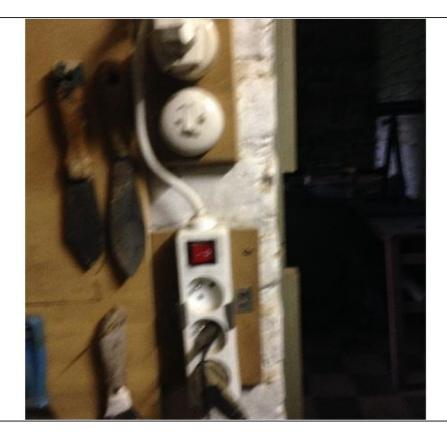
Tension nominale: 3x230v

Lieu du contrôle: Rue de la Gendarmerie 10 , 4550 NANDRIN

Propriétaire: WILLEMS_MONAMI Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 20/05/2016

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

